



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Artisanat

Question écrite n° 6059

Texte de la question

M. Jean-Jacques de Peretti attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la stagnation depuis plusieurs années du montant des aides de l'Etat destinées à l'animation économique du secteur des entreprises artisanales par les chambres de métiers. Il souligne que la promotion individuelle des artisans et de leurs entreprises ne pourrait être assurée si elle ne s'insérait pas dans une promotion globale des secteurs professionnels et du secteur des métiers. Il semble donc nécessaire d'aider les artisans à s'organiser collectivement afin de compenser les handicaps qui résultent de leur petite taille et de leur poids insuffisant dans les négociations et le partenariat avec d'autres filières. Dans la période de crise que traverse l'artisanat, les besoins d'animation économique et de conseils individuels pour les entreprises sont de plus en plus importants. Il lui demande s'il entend donner une nouvelle impulsion à l'action de l'Etat en ce domaine, en veillant à ce que les crédits qui seront ouverts pour 1994 au titre du soutien aux programmes d'animation économique soient calculés en fonction des évaluations que lui ont transmises les chambres de métiers et soient intégralement mis à disposition de celles-ci en cours d'année.

Texte de la réponse

Le ministre des entreprises et du développement économique a eu l'occasion au niveau national d'aborder l'ensemble de cette importante question avec les intéressés. Il est attaché à leur assurer que, dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 1994, le volume des crédits, toutes aides confondues, destinés à financer la politique structurelle d'adaptation des entreprises artisanales à l'économie moderne serait maintenu à un niveau permettant de poursuivre l'action engagée. D'autre part, une plus grande souplesse dans la gestion de ces crédits donnera aux chambres de métiers et aux organisations professionnelles des moyens plus adaptés pour assumer leur mission. L'examen du budget de son département ministériel, lors de cette session parlementaire, sera l'occasion d'évoquer l'ensemble de cette question.

Données clés

Auteur : [M. de Peretti Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6059

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3141

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3927